SERMON VIII.

Pour le Jeune du 24. Fev. 1745.

SUR LE CHOIX PROPO-SÉ À DAVID.

Et l'Eternel parla à Gad le Voyant de David en disant: Va, parle à David & lui di: Ainsi a dit l'Eternel; je te propose trois choses: choisi-toi l'une d'elles, afin que je te la fasse. Et Gad vint à David, & lui dit ; Ainsi a dit l'Eternel: Prends-toi, ou la famine durant l'espace de trois ans, ou d'être consumé durant trois mois, étant poursuivi de tes ennemis, ensorte que l'epée de tes ennemis t'atteigne: ou que l'épée de l'Eternel, c'està-dire, la mortalité, soit durant trois jours sur le pays, & que l'Ange de l'Eternel fasse le dégât dans toutes les contrées d'Israël. Maintenant donc regarde ce que j'aurai à répondre à celui qui m'a envoyé. Alors David répondit à Gad; Je suis dans une trèsgrande angoisse. Que je tombe, je te prie, entre les mains de l'Eternel, parSur le choix proposé à David. 291

grand nombre: mais que je ne tombe point entre les mains des hommes!

L'Eternel envoya donc la mortalité sur Israël; & il tomba soixante de dix mille hommes d'Israël.

1. CHRON. XXI. 9-14.

Est une chose terrible de tomber en-Hebr. re les mains du Dieu vivant. X. 315 Nous ne saurions; Mes Frères, avoir trop présent à l'esprit ce mot d'un Apôtre, toutes les fois qu'il est question de décider à qui des hommes ou de Dieu nous aimerons mieux obéir, de qui nous préfererons d'affronter la colére & d'encourir la disgrace. Si portant nos regards au-delà de la vie présente, nous pensons au grand jour des retributions, où le Juge de toute la Terre vangera fur les pécheurs impénitens sa Justice & sa Miséricorde outragées; si nous mettons dans la balance le pouvoir des hommes & celui de Dieu; nous n'aurons garde d'hésiter un moment fur le choix que nous devons faire. Ah plutôt mille fois tomber entre les mains des hommes, que dans celles de ce Juge irrité! plutôt mille fois être les victimes de leur colére, que de nous exposer à la sienne! plutôt avoir le monde entier, que T 2 Dieu

Dieu seul pour ennemi! Quelle comparaison y a t-il en effet, entre les maux que sont capables de nous causer des Créatures mortelles, & ce que nous avons à craindre d'un Dieu immortel & tout-puissant? Quelle comparaison de ceux

Matth.

qui tuent le corps & qui ne peuvent tuer X. 28. l'ame, avec celui qui peut jetter l'ame & le corps dans la gehenne? Mais, Mes Frères, si changeant notre point de vûe, & nous bornant à l'enceinte de l'œconomie où nous vivons, nous venons à confidérer, non les peines à venir, mais les maux de la vie présente; s'il s'agit de mettre en parallèle les compassions de Dieu, avec celles des hommes, sa bonté avec leur malice, la sagesse & l'équité de ses voies avec l'injustice & le déreglement des leurs; alors il faudra changer de langage, & le pécheur pénitent, dans le tems même qu'il voit le Ciel irrité contre ses crimes, dira par un souhait tout contraire au premier, & aura raison de dire; Que je tombe entre les mains de l'Eternel, parce que ses compassions sont en trèsgrand nombre, mais que je ne tombe point entre les mains des hommes! Ceux-ci sont implacables dans leur haine; leur vangean-

Prov. ce ne connoît point de bornes; leur foi-XII. 10. ble bonté s'épuise bientôt; leurs compassions même sont cruelles. Mais Dieu,

quoi-

quoiqu'irrité contre nous, nous traite toujours en Pere; sa miséricorde se fait sentir à travers ses plus sévères châtimens, & lors même qu'il nous afflige, il se sou-Lam. vient d'avoir compassion. David étoit Habac. convaincu de cette vérité, & il en fit III.2. une sensible expérience dans la triste conjoncture que mon Texte nous raconte. Dans ce Texte, dont vous fentez affez les rapports avec la folemnité qui nous affemble, j'aurai trois choses à considerer. I. La nature du crime qui embrafa contre David le courroux du Ciel, c'est à savoir l'ordre donné par ce Roi pour le dénombrement des Israélites; & il faudra tâcher de démêler dans les circonstances de cette démarche, ce qu'elle peut avoir renfermé de criminel. II. Le terrible message qu'il reçut à ce sujet de la part de Dieu: L'Eternel parla à Gad, le Voyant de David, en disant; Va, parle à David & lui di; Ainsi a dit l'Eternel, je te propose trois choses: choisitoi l'une d'elles, afin que je te la fasse. Et Gad vint vers David, & lui dit; Ainsi a dit l'Eternel: Prends-toi, ou la famine durant l'espace de trois ans: ou d'être consumé durant trois mois étant poursuivi de tes ennemis, ensorte que l'épée de tes ennemis t'atteigne: ou que T 3 l'épée

l'épée de l'Eternel, c'est-à-dire, la mortalité, soit durant trois jours sur le pays, & que l'Ange de l'Eternel fasse le dégât dans toutes les contrées d'Israël. Maintenant donc regarde ce que j'aurai à répondre à celui qui m'a envoyé. III. Ensin la réponse de ce Prince, & le choix qu'il fait entre les trois sleaux dont l'alternative lui est offerte. Je suis dans une très grande angoisse, que je tombe, je te prie, entre les mains de l'Eternel! parce que ses compassions sont en trèsgrand nombre, mais que je ne tombe point entre les mains des hommes!

I. PARTIE.

L'ACTION de David, lorsqu'il donna à Joab Chef de son Armée, & aux Principaux du Peuple, l'ordre de faire un dénombrement général de tous ses Sujets, suit criminelle sans contredit. L'Ecriture ne nous permet aucun doute là-dessus. Elle nous dit expressément à l'entrée du chapitre que Satan, c'est-à-dire, ou bien l'esprit malin, ou si l'on aime mieux prendre le mot de Satan dans une signification vague, que (a) quelque mauvais Con-

⁽a) C'est en ce sens qu'il est employé 2 Sam. XIX. 22. Matth. XVI. 23.

Conseiller, que quelque ennemi fécret du bonheur d'Israël, quelqu'une de ces pestes de Cour qui ne manquent jamais d'obséder les Rois, suggera au Monarque ce pernicieux avis. L'Auteur du II. Livre de Samuel attribue en termes formels à une colére embrafée contre Ifraël. ce que Dieu permit que David fut incité contre eux à dire; Va, dénombre Israël & Juda. Il paroît d'autre part que Joab à qui cet ordre s'adresse en est effrayé, qu'il redoute les suites funestes d'un pareil dessein; qu'il s'efforce d'en détourner son Maître: Pourquoi, dit-il, mon Seigneur cherche-t-il cela? pourquoi cela tourneroit-il en péché à Israël? Qu'enfin tous ses efforts n'ayant pu vaincre l'opiniâtreté du Roi, il exécute ses volontés avec une extrême répugnance. Il est dit ensuite que la chose deplut à Dieu, & qu'aussi tôt après l'avoir faire, David rentrant en lui-même, reconnut qu'il venoit de commettre un très-grand péché.

Mais en quoi confissoit donc ce péché? C'est ce qu'on a peine à comprendre. Il semble que David ne fait qu'user du privilège incontestable de tous les Monarques. Il veut avoir un état exact des forces de son Royaume, asin de T 4 mieux mieux pourvoir à sa sureté. Il fait une revue de tout ce qu'il y a d'hommes en

Ifraël capables de porter les armes. Rien ne paroissoit plus convenable, sur-tout après la défolation qu'une famine de trois ans venoit de causer dans ses Etats. Car selon toute apparence, c'est après cette famine miraculeusement envoyée pour vanger les Gabaonites, & dont le II. Livre de Samuel fait mention, que doit être placée l'histoire de mon Texte. pareils Dénombremens n'étoient point fans exemple chez l'ancien Peuple. Moïse seul en sit trois par l'ordre de Dieu. Le premier fut l'année d'après la fortie d'Egypte, où tous ceux qui s'y trouvéconfer. rent compris, payérent un demi ficle par xxxvIII. tête pour l'usage du Tabernacle. Le second se fit la seconde année de leur déli-Nomb. vrance. Le troisième fut celui qui s'exécuta avant que les Israélites entrassent dans la Canaan, & auquel la génération entiére de ceux dont Moise avoit brisé les fers, n'eut aucune part. Bien entendu que dans ces Dénombremens, Dieu défendit d'y comprendre les mâles qui n'avoient point encore atteint l'âge de vingt ans, & que les femmes aussi en étoient exclues; ne s'agissant que d'enroller tous

ceux qui étoient propres aux expéditions

mili-

Exode XXX. 25.26.

64.

militaires. Il ne paroit aucune Loi qui défende aux Rois, lors que Dieu en eut donné à son Peuple, cet acte de l'Autorité Souveraine. Où est donc le crime de David? N'allons pas, Mes Frères, suppléer ici au filence de l'Auteur Sacré par des conjectures en l'air, comme est celle de Joseph, qui veut que le péché confiftât, en ce que le demi ficle par tête pour la réparation du Sanctuaire ne fut point payé. Car premiérement, l'Ecriture ne dit rien de cette omission. Nul reproche n'est fait là dessus, ni à David ni au Peuple. En second lieu, il est faux que Dieu eût imposé le payement de ce demi sicle, comme une condition nécesfaire à tous les Dénombremens qu'on entreprendroit. 3. Enfin, en ce cas, le Peuple eût été le plus coupable; au lieu que David seul est accusé. Rien, par conféquent, de plus frivole que l'idée de l'Historien Juif.

N'allons pas non plus, à l'exemple de la multitude des Interprètes, fouiller dans l'ame de David, & chercher dans fes plus fécrettes pensées de quoi faire le procès à fa conduite. Ne supposons pas gratuitement, qu'il ait gaté par de mauvais motifs une action légitime en ellemême; ne nous hâtons point de soutenir

T 5

298 SERMON VIII.

que ce fut l'orgueil, la vanité, un mouvement d'ostentation, une criminelle défiance des promesses du Ciel qui l'y porta; & que de telles vûes rendirent odieuse aux yeux de Dieu une chose très-innocente de sa nature. Mes Frères, n'oubliez jamais cette importante maxime; c'est que quand une action est mauvaise en soi, & contraire à la Loi de Dieu, on est bien en droit de la rapporter aux principes vicieux qui ont dû naturellement la produire; mais que quand cette action n'a rien en elle-même de repréhensible, c'est nous rendre coupables d'un jugement téméraire & d'une injustice manifeste, que de lui supposer ces mauvais motifs. Que ceux qui en attribuent de pareils à David interrogent ici leur conscience & qu'ils me disent, si jamais ils se fussent avisés d'imaginer rien de semblable à l'égard de ce bon Roi, supposé que l'Ecriture n'eût rien prononcé sur son action, & qu'il n'en eût point éré puni. Voyez dans quels inconveniens nous jette l'envie de déviner tout, d'expliquer tout! Il suffit donc que l'Histoire sainte nous apprenne que Dieu fut irrité de l'action de David. Si après cela, elle nous tait les raisons de cette colére, ce

n'est pas à nous de pénétrer plus avant. Content alors de croire sur le témoignage facré que la démarche sut criminelle, on doit s'abstenir de décider en quoi consis-

toit fon crime.

La vérité est, qu'un autre endroit de l'Histoire fainte, à quoi l'on n'a pas pris garde, fournit l'explication de cette énigme. C'est le chapitre XXVII. du premier Livre des Chroniques. Là nous li- v. 23, fons que David ne fit point le dénombre-24. ment des Israélites depuis l'âge de vingt ans & au dessous, parce que l'Eternel avoit dit qu'il multiplieroit Israël comme les Etoiles du Ciel. Joab, ajoute l'Historien, avoit bien commencé à en faire le dénombrement, mais il n'acheva pas, parce que l'indignation de Dieu étoit venue sur Israel à cause de cela: c'est pourquoi, dit-il, ce Denombrement ne fut point mis parmi les Dénombremens enregistrés dans les Chroniques du Roi David. Faites attention à toutes les circonstances d'un passage si remarquable, vous verrez qu'il fait évanouir les obscurités de notre Histoire, & qu'il lève toutes les difficultés qui s'y rencontrent. Une des promesses les plus solemnelles que Dieu cût faites à Abraham,

300 SERMON VIII.

Gen.

c'étoit de multiplier sa postérité comme

le fablon, & de la rendre ausli nombreuse que les Etoiles des Cieux. Leve main-XV. 5. tenant les yeux au Ciel, avoit-il dit à ce Patriarche, & compte les Etoiles, si tu peux les compter; ainsi sera ta postérité. La clause qui restreint les Dénombremens de Moise aux mâles au dessus de l'âge de vingt ans, est visiblement rélative à cette promesse. Aussi est-ce là ce que le passage que vous venez de voir allégue pour raison, de ce que David ne comprit point dans son Dénombrement les Israélites au dessous de cet âge. Cependant le même passage nous marque que Joab, & c'étoit par l'ordre exprès de David, l'avoit entrepris sur ce dernier pied, c'està-dire, en y comprenant les personnes au dessous de l'âge de vingt ans. Mais il ajoute que Joab n'acheva pas cette entreprise, parce qu'elle avoit attiré la colére de Dieu sur Israël. Voilà précisement notre histoire, voilà le crime de David & le fujet du courroux de Dieu. David avoit projetté une revue universelle, où fussent compris ses Sujets de tout âge, & probablement de tout sexe. C'étoit enfraindre la Loi Divine par rapport aux Dénombremens. C'étoit en quelque for-

te témoigner qu'on se défioit de la promesse faite à Abraham, touchant l'innombrable multitude de ses descendans, & vouloir, pour ainsi dire, donner le démenti a cette promesse; du moins étoitce fournir aux prophanes un prétexte de s'en moquer. Voilà ce que ce passage nous fait comprendre assez clairement, quoique l'Ecrivain Sacré dans l'endroit d'où mon Texte est pris, n'énonce rien là-dessus. Il parle du crime de David comme d'une chose qui n'est point douteuse. Il regarde cette démarche comme inspirée par un ennemi d'Israël; & juge que Dieu ne peut l'avoir permise que dans sa colére contre ce Peuple. Que s'il n'explique point ce qui en faisoit le erime, c'est qu'alors personne ne l'ignoroit. Aussi voyez-vous que Joab frémit à l'ouïe de l'ordre qu'il reçoit, & que regardant le projet de son maitre comme une entreprise sacrilège, il fait tout son possible pour le rompre. Il en commence à contrecœur l'exécution & n'achéve pas. David lui-même ne tarde point à reconnoitre sa faute, & à en implorer le pardon. Observez encore ce qu'ajoute le passage que j'ai cité; c'est que ce dénombrement ne fut point couché dans les rolles ou dans les Archives publiques. Que si le contraire semble se lire dans notre chapitre, où pour résultat on trouve quinze cens foixante & dix mille hommes pris sur tout Israël; c'est qu'il ne s'agit là que de ceux qui pouvoient porter les armes, & qui ayant passé l'âge de vingt ans, furent légitimement enrollés. Concluons-le. David commit en cette occasion une grande faute, ainsi qu'il l'avoue lui-même, & soit que l'orgueil ou l'ostentation en ait été le principe, soit qu'un doute criminel sur la vérité des promesses de Dieu lui fit trop compter sur les ressources humaines, il franchit des bornes qui devoient être inviolables, & fournit prétexte aux Infidèles de blasphémer le Dieu d'Israël. Aussi la colére du Ciel éclatte-t-elle bientôt contre lui, par le terrible message qui fera le sujet de notre seconde Partie.

II. PARTIE.

Gab est choisi pour exécuter une si funeste commission. Gad qu'une amitié tendre attachoit à la personne du Monarque, & qu'un zèle ardent dévouoit à ses intérêts. David en avoit éprouvé la sincérité durant ses disgraces, & reçu de lui dans une occasion remarquable un service

vice capital qu'on peut voir au XXII. Chapitre du I. Livre de Samuel. Qu'il est délicat pour un Sujet d'aller menacer son Souverain! qu'un serviteur zélé, qui est en même tems l'ami de son Prince, doit trouver dure la commission de lui annoncer les derniers malheurs! Mais l'obéissance due à Dieu l'emporte sur tout. Gad est le Prophète du Seigneur, il doit aveuglément suivre ses ordres. L'Eternel parla à Gad le Voyant de David en disant; Va, parle à David, & lui di: Ainsi a dit l'Eternel, je te proposetrois choses, choisi-toi l'une d'elles, afin que je te la fasse. Prends ou la famine durant l'espace de trois ans; ou d'être consumé durant trois mois étant poursuivi de tes ennemis, ensorte que l'épée de tes ennemis l'atteigne; ou que l'épée de l'Eternel, c'est-à-dire, la mortalité, soit durant trois jours sur le pays, & que l'Ange de l'Eternel fasse le dégât dans toutes les contrées d'Israël. Quelles menaces! quelle affreuse alternative! quelle expectative funeste! quand on a le choix des biens, on s'attache aux plus excellens de tous. Demande, dit le Seigneur à 1 Rois Salomon, demande ce que tu veux que III. 5. je te donne; & Salomon choisit la Sagesfe. Quand il faut opter entre divers maux,

maux, leur inégalité du moins est une ressource, & l'on ne balance point à choisir le moindre. Mais des trois fleaux offerts à David, on ne sauroit dire lequel doit paroitre le plus effrayant. La colére céleste dans la triste option qu'elle lui donne, les a balancés si juste, que s'il y a quelque inégalité dans la nature des maux mêmes, elle se compense par leur durée.

Premier fleau. Trois ans de famine, il y a sept ans dans l'endroit parallèle du II. Livre de Samuel. Pour accorder cette diversité, quelques Interprètes conjecturent que sept ans furent proposés d'abord, mais qu'ensuite par condescendance ils furent réduits à trois. D'autres supposant comme il y a grande apparence, que l'événement de mon Texte vint à la suite de cette famine que la Judée avoit déja foufferte à l'occasion des Gabaonites; trouvent le nombre de sept, en joignant ces trois premiéres années de famine, aux trois nouvelles dont David étoit menacé, & à celle qui couroit actuellement. D'autres enfin dans l'endroit de Samuel, admettent une erreur de Copiste par rapport aux nombres; erreur dont ces Livres fournissent divers exemples incontestables. Ce qui a d'autant plus de vraisemblance, que

DM'

par rapport aux fleaux annoncés, le Prophète femble observer une certaine gradation régulière d'années, de mois & de

jours.

Second Fleau. Trois mois de guerre, mais d'une guerre malheureuse, où les Ennemis de David toujours vainqueurs ravageront ses Etats, où ce sameux Guerrier, si accoutumé à les vaincre, essuyera dessaite sur dessaite, & se verra réduit à fuir devant eux, en abandonnant son

Royaume à leur fureur.

Troisième Fleau. Trois jours de mortalité, ce que le Prophète exprime en ces termes: que l'épée de l'Eternel soit durant trois jours sur le pais, & que l'Ange de l'Eternel fasse le dégât dans toutes les contrées d'Israël. Vive image qui nous peint ce dernier fleau comme le plus redourable des trois. Dans le premier, ce seront les élémens qui feront la guerre à David; ce sera un Ciel d'airain qui refuse ses pluies à la terre; ce sera une Terre de fer qui consume ses habitans. Dans le second ce seront les hommes qui s'armeront pour devenir les Ministres de la Justice du Ciel. Mais dans le troisième, ce sera Dieu luimême qui par fon glaive exterminateur vangera sa propre injure. Encore un coup, quel choix! quelle alternative!

La conduite que Dieu tient ici nous of-

fre diverses réflexions.

I. Reconnoissons-y d'abord la liberté d'une Providence, qui non seulement s'interesse aux affaires humaines & dispense à son gré les biens & les maux, mais qui fait entrer les déterminations libres de notre volonté dans l'arrangement de ses desseins. Que l'impie qui ose nier une telle Providence & attribuer tout au hazard, life fa condamnation dans cette histoire. Vous doutez que les calamités publiques soient des châtimens du Ciel. Les guerres, les famines, les pestes, sont, à vous en croire, le resultat d'un concours de causes aveugles qu'amène le branle universel de la machine du Monde. La rencontre fortuite de certaines circonstances qui s'enchainent, on ne sait comment, l'une dans l'autre, produit, selon vous, nos biens & nos maux. Penfer de la forte, c'est déja résister aux plus pures lumiéres de la Raison. Mais voici des faits qui viennent à l'appui du raisonnement. Une economie surnaturelle, dont nous avons pour preuves toutes celles de la Divinité de nos Ecritures, va vous dessiller les yeux, & vous montrer avec éclat cette même Providence que le cours uniforme des choses déroboit à vos regards. Car elle cft

est toûjours la même, quoiqu'elle paroisse ici plus sensiblement, & qu'un miracle la tire de deffous les nuages dont pour l'ordinaire elle s'enveloppe. Dieu, par la bouche du Prophète, annonce à David en punition de son péché, trois fleaux, dont l'un doit incessamment fondre sur lui. Ce n'est pas tout, il lui en offre le choix. C'est à David de déterminer à son gré le genre du châtiment. C'est à lui de conduire la main vangeresse, & de voir quels coups il aime mieux qu'elle frappe. S'il choisit les horreurs de la guerre, il n'y aura dans la Palestine ni famine ni mortalité. S'il leur préfére la famine, aucun poison funeste ne s'exhalera dans les airs, aucun ennemi ne remuera sur la frontière, & la fureur de tant de Peuples voisins restera comme enchainée. S'il opte pour la mortalité, la terre féconde continuera de prodiguer ses richesses au Laboureur qui la cultive, & l'on ne verra point les ennemis d'Israël porter dans son sein le fer & la flamme. Appercevez-vous là cette Providence qui tenant tout en sa main, & remuant tout à fon gré, proportionne ses plans aux volontés libres des Créatures? J'apporte trois choses contre toi: choisi l'une d'elles afin que je te la fasse.

308 SERMON VIII.

II. Observons en second lieu l'extrême sévérité qui paroît régner dans cette conduite. Car enfin David, je l'avoue, venoit d'offenser Dieu par l'audace d'un projet illégitime & téméraire: mais cette faute est-elle comparable au double crime que ce Prince avoit commis à l'égard d'Urie? Il s'en fallut pourtant bien que Dieu n'en usat alors avec la même rigueur. Là David endurci dans son péché paroît attendre pour le sentir, la venue de Nathan qui le lui reproche; Cependant au simple aveu qu'il en fait, au premier signe qu'il donne de son repentir (car il ne paroît pas que jusqu'alors il eût fait aucun retour sur lui-même) aussi-

2 Sam. tôt qu'il a dit; J'ai péché contre l'Eter-XII. 13 nel, le Prophète l'assure de son pardon; L'Eternel, lui dit-il, a fait passer ton péché, tu ne mourras point. Ici le contraire arrive. Après un égarement beaucoup moindre, David prévient par un retour de pénitence les témoignages de la colére du Ciel: de lui même il reconnoit sa faute, il s'humilie & demande grace, il dit à Dieu J'ai commis un trèsgrand péché d'avoir fait une telle chose; je te prie maintenant, fais passer outre l'iniquité de ton serviteur. Malgré tout cela Dieu demeure inslexible à son égard

& David n'obtient pour toute faveur que le choix du châtiment. Quelle disproportion entre ces deux conduites!

Je réponds, en premier lieu, Mes Frères, que l'objection suppose faux, savoir que Dieu dans la première rencontre n'eût imposé aucune peine au coupable. Il est vrai qu'il lui remit celle de mort, que la Loi decernoit contre l'adultère & le meurtre; & qu'il appartenoit à Dieu seul d'infliger à un Souverain tel qu'étoit David. C'estlà tout ce que fignifie l'absolution qui lui fut dénoncée par Nathan de la part de Dieu. Mais quel entassement de malheurs ce double crime n'attira-t-il pas sur la tête du Monarque! La mort de l'enfant qui étoit le fruit de son adultère; les divisions & les desordres scandaleux de sa famille; la rebellion d'Absalon avec toutes ses funestes suites. Comment en esfet envisager ces divers maux que comme autant de coups de verge, dont la pénitence la plus amére ne put le sauver? Prenez y garde, Chrétiens! Dieu pardonne à ses enfans les fautes dont ils se repentent, & cependant il les châtie pour ces mêmes fautes. Cela s'accorde-t-il? me direz-vous. Parfaitement bien, Mes Frères. En vertu de son pardon, il leur épargne les punitions plus rudes qu'ils n'avoient que trop méritées.

ics

tées, & se contente de leur en infliger de moindres. Il se laisse fléchir à leur repentance; mais parce qu'elle est defec-

tueuse à plusseurs égards, & que quoi qu'ils sentent leur péché, ils n'en comprennent pas encore bien toute l'atrocité, ils n'en ont pas toute l'horreur qu'il mérite, & ne sont pas encore assez éloignés d'y retomber, les coups paternels de la verge qui les frappe suppléant à ce défaut contribuent à rendre leur douleur plus profonde, leurs regrets plus vifs, leur amendement plus solide. Oui, Dieu pardonne au fidèle repentant qui se relève de sa faute, c'est à-dire : il ne le re-PC I.I. jette point de devant sa face, il ne lui ôte point l'esprit de sa sainteté, il ne l'exclut point de sa communion, il le sauve de l'ire à venir & des peines d'une autre vie: mais cela n'empêche pas qu'il ne lui dispense divers châtimens dans celle-ci, pour lui servir de préservatif contre les rechutes. O que bienheureux donc est celui que Dieu châtie, après même qu'il s'est relevé par la pénitence, puis que ce châtiment l'exerce, l'affermit & purifie sa vertu! Ecoutez la verge! Oh combien Mich. VI. 9. une correction paternelle est-elle préférable à ce morne silence, à cette colére

muette qui présage aux pécheurs endurcis

les

13.

les plus terribles jugemens du Ciel! Tu Ps. L. as fait ces choses-la, & je m'en suis tû. 21.

le réponds, en second lieu, que la nouvelle faute de David, quoique moindre en elle-même que la premiére, venant à la suite de cette premiére que Dieu lui avoit pardonnée, en devient plus griéve & plus punissable. Après l'affaire d'Urie; après le pardon que David avoit obtenu, après tant de succès, tant de triomphes & tant de gloire dont Dieu avoit couronné son règne, ce Prince s'oublie au point de former, au mépris des défenses de la Loi, un projet qui tend à démentir les promesses Divines, & par-là fournit aux impies un prétexte de s'élever contre Dieu. Quelle ingratitude! quelle folie! David ne tarda guères à la reconnoitre. Car, mes Frères, fi les Saints font quelquefois de grandes fautes, ils sont promts à s'en appercevoir. Avec une Conscience plus éclairée, plus sensible sur ses devoirs, ils découvrent dans les péchés qu'ils ont commis une énormité qui échapperoit à d'autres yeux que les leurs. Fai commis un grand péché, s'écrie le faint Roi, j'ai agi très-follement.

III. Faisons une troisième Observation.

III. Faisons une troisième Observation. David est le coupable, cependant c'est sur son Peuple que doivent tomber les calamités dont Gad lui présente le choix; le peuple sera puni pour les fautes de son Roi; c'est ce qu'on voît arriver souvent. Mais cela est-il dans les règles de la Justice? La plainte de David paroit appuyer cette réslexion, lorsque dans son amertume il dit à Dieu: N'est-ce pas moi qui ai commandé qu'on sît le denombrement du Peuple? C'est donc moi qui ai péché; mais ces brebis qu'ont-elles fait!

Ma premiére reflexion sur cela, Mes Frères, c'est que les relations étroites qui lient un Monarque avec ses Sujets, font de leurs maux ses propres maux, & que Dieu le punit quelquefois très-févérement en leur personne, la grandeur, la gloire, le repos, la fureté duPrince ayant une liaison très-intime avec le bonheur de ses Peuples & la prosperité de fon Etat. Que certains Potentats. en pensent ce qu'il leur plaira; leur orgueilleuse imagination aura beau mettre une distance immense d'eux à ceux qu'ils gouvernent, ils auront beau se croire formés d'un autre sang que le reste du Genre humain , Dieu faura bien leur faire fentir qu'ils ne font que des hommes, étroitement unis à d'autres hommes leurs semblables; & que membres eux-mêmes de la Nation qui leur est soumise, ils en partagent nécessairement le bon ou le mau-

Аd. XVII. 26.

mauvais fort. Si la prospérité a nourri, chez eux à cet égard une folle illusion, le contre-coup des calamités publiques ne sera que trop capable de la dissiper, de triompher de leur dureté naturelle, & de leur donner cette importante leçon; que os VI ce n'est qu'en travaillant à rendre leurs Peuples heureux, qu'ils peuvent assurer leur bonheur propre. Non non, qu'on ne leur aille point dire; mille tomberont Pleau. à ton côté & dix mille à ta droite; mais XCI.7. le mal n'approchera point de toi, & s'il 6. arrive un déluge de grandes eaux, leurs torrens ne t'atteindront point. L'expérience dément ce langage flatteur. Elle montre que les têtes les plus élevées ne sont point à l'abri des fleaux du Ciel. Les miféres générales ont mille chemins pour atteindre jusques aux Rois. Ils les sentent ces miséres, par les soucis, par les allarmes, par les embarras qu'elles leur causent : ils les sentent par l'épuisement de leurs finances, par le découragement des peuples, par les murmures, par lesrevoltes. Si l'Etat se bouleverse, que deviendra son Chef? Si le navire se fracasse & s'abîme dans le sein des mers, où se sauvera le Pilote?

Considerez en particulier, & c'est ma seconde reponse, considerez le caractère

314 SERMON VIII.

de David. C'est un Prince bien different de la plupart de ceux de son ordre. C'est un Prince humain, généreux, sensible, Pére & Pasteur d'Israël; si ce Peuple-là Lam. regarde David comme la lumière de ses IV. 20. yeur & le soufie de ses narines, David le regarde à son tour comme son Trou-2 Sam. peau, comme sa famille, comme ses os & fa chair. Aimant ses Sujets avec tendresse. leurs fouffrances deviennent les fiennes propres, & par un sentiment semblable à celui que Dieu daigne s'attribuer à luimême, dans toute leur angoisse il est en Exod. angoisse. Ah si jadis le Législateur des Hé-XXXII breux prit si chaudement la défense du 32. Peuple élû, s'il ofa plaider fa cause auprès de Dieu, s'il sollicita sa grace avec tant de zèle, si Moise innocent sut prêt à rachetter de sa propre vie le salut d'Ifraël coupable; que ne tentera pas en cette rencontre David coupable en faveur d'Israel innocent! avec quelle amertume ressentira-t-il les maux que son seul crime attire à ce Peuple! Quel déchirement! Quel supplice pour un cœur aussi sensible, aussi tendre que le sien! de voir dans la mortalité générale, l'Epouse éplorée lui redemander son Epoux, les inconso-XXXI lables Rachels lui reprocher par leurs

15.

90

larmes que leurs enfans ne sont plus, & de pauvres Orphelins l'accuser d'être le bourreau de ceux qui leur ont donné la naissance. Ah Seigneur Eternel! décharge plutôt sur moi tous les traits de ta colére! frape, frape le Berger, mais épargne du moins les innocentes brebis! que Jonas seul, englouti par les flots, calme la tempête, & sauve s'il se peut le navire

du naufrage!

Mais une derniére réponse justifie pleinement la Providence. C'est que Dieu ne punit jamais réellement l'innocent pour le coupable; il ne fait jamais proprement porter aux Enfans la peine due à leurs Péres, ni n'inflige aux Sujets le châtiment que mérite le Souverain. L'a Ezech. me qui péchera sera celle qui mourra; XVIII. C'est une loi d'ordre que l'Etre suprême n'a garde de violer. Mais voici ce qu'il fait; c'est que réglant la distribution des maux de cette vie avec une admirable fagesse, il en tire divers usages; en sorte que par les mêmes souffrances, il punit à la fois les péchés du Prince & les fautes des Sujets. Souvent un seul châtiment, pour une cause connue qui nous frappe, en a plusieurs cachées qui justifient la manière en laquelle Dieu le dispense. Qui

Qui peut douter qu'Ifraël n'eût provoqué par divers crimes la colére de Dieu sous le règne de David, & qu'il ne se fût rendu digne en trop de façons des plus rudes coups de sa vangeance? Ne pensons pas que la famine que venoit d'endurer ce Peuple durant trois ans, eût pour unique motif la perfidie de Saul envers les Gabaonites. Sans doute que les Sujets y furent complices de la mauvaise foi de leur Prince, & qu'ils partagérent avec lui le crime des sermens violés à l'égard de ces malheureux. Ici tout de même il y a lieu de croire que quelque désordre régnant, que quelque crime national se joignit à l'indiscrete entreprise de David pour exciter le courroux de Dieu. Ce n'est point une simple conjecture; Car l'Auteur Sacré attribue expressement à cette colere embrafée contre Ifraël; colére qui ne pouvoit manquer d'avoir une juste cause; il lui attribuë la permission donnée à Satan d'inciter David au denombrement fatal. Oh! Mes Fréres, que Dieu est juste dans toutes ses voies! & que nos murmures, que nos plaintes le sont peu! Si l'on pense à l'extrême corruption des hommes, si l'on se dit à soimême que nous sommes tous pécheurs, on verra bien que jamais Dieu n'en use trop

Sur le choix proposé à David. 317

trop rigoureusement à notre égard; & loin de nous plaindre de la pesanteur de certains coups dont il nous aura frappés, nous aurons toujours sujet de louer sa mi-féricorde de ce qu'il n'en frappe pas de plus rudes.

III. PARTIE.

Confiderez, cependant, Mes Frères & j'entre par-là dans ma troisième Partie, confiderez l'amertume de celui dont l'ame de David se sent atteinte. Il faut que l'arrêt de son supplice sorte de sa propre bouche. C'est Dieu qui dans sa colére l'ordonne ainsi. , Choisi l'une de ces trois choses, ou la famine dans tous tes Etats, durant " l'espace de trois ans, ou d'être consu-, mé durant trois mois par tes ennemis, , ensorte que l'épée de tes ennemis t'at-, teigne, ou que durant trois jours l'é-" pée de l'Eternel fasse le degât dans tou-, tes les contrées d'Ifraël". Quel choix bon Dieu! y en a-t-il à faire entre de pareils maux? & de ces trois playes en est-il aucune qui, lorsqu'il s'y sera fixé, ne lui paroisse avoir été la plus redoutable?

David choisira-t-il la famine, après que déja pendant trois années entiéres son Royaume vient d'en éprouver les hor-

reurs?

reurs? son imagination frappée de ce spec-

tacle récent, lui en trace dans l'avenir un plus lamentable encore. Il se représente une nouvelle disette achevant de consumer ce peu que la précédente avoit épargné, & arrachant aux peuples languissans un malheureux reste de vie. Il croit ne rencontrer de toutes parts que vifages haves & decharnés, qu'ombres plaintives & fquelettes ambulans. Il se représente les grands chemins couverts d'hommes, de femmes, de petits enfans, de pauvres vieillards, que la faim dévore, que la misére a réduits au desespoir, qui tombent de defaillance & appellent la Mort à leur secours. Il voit les Sacrificateurs gemissans & vétus de facs, à cause qu'il est défendu au gateau & à l'aspersion d'entrer dans la maison de l'Eternel. Il voit les champs désolés, la terre qui méne deuil, les laboureurs confus, les vignerons burlans, à cause que les vignes sont sans fruit, que le froment est ravagé, & que la moisson des champs est perie. Quoi? trois nouvelles années de sterilité! helas moi! VII. 1. car je suis comme quand on a cueilli les fruits d'été, & les grapillages de la van-

Mich.

Joël I.

9--13.

Amos dange. Ah Seigneur Eternel! sois pro-

VII. 2. pice, je te prie! comment se releveroit Jacob? car il est petit.

La

La guerre vaudra-t-elle mieux? Après en avoir affronté durant si long-tems les fatigues & les périls, David sera-t-il obligé de les affronter de nouveau? Mais quelle guerre encore? une guerre desastreuse, où Dieu ne sortira plus comme autrefois avec les Armées d'Ifraël, & ne combattra plus pour elles. Où ce fameux Guerrier qui enchainoit ci-devant la victoire à ses Drapeaux; où ce David, la terreur des peuples infidelles, ce David qui tant de fois armé du fécours célefte, les avoit mis en déroute, avoit abbatu leurs remparts, les avoit fait plier, tomber sous ses pieds, les avoit écrasés comme la boue des rues, où David loin de pouvoir repousser leurs invasions sanguinaires, sera réduit à fuir honteusement devant eux. Quoi donc! il verra les campagnes d'Ifraël ruinées, ses Villes saccagées, ses Sanctuaires profanés, d'impitoyables ennemis porter le fer & le feu dans Jérusalem, égorger ses habitans, réduire ses Palais en cendre, n'épargner ni âge, ni féxe; tandis que, hors d'état de la défendre contre leur fureur, & s'y dérobant à peine lui-même, il deviendra le jouet de leurs moqueries & de leurs insultes. Non, Seigneur, je te prie, ne nous expose point moi & mon peuple à de Pseau. de si cruelles extrémités: Eternel! ta LXXIX. jalousie s'embrasera-t-elle comme un seu? 5.6.10. répands ta fureur sur les Nations qui Joël. ne te connoissent point, & sur les Royau-Pseau. mes qui n'invoquent point ton nom. Ah! LXXXIV. n'expose point ton héritage à opprobre: 9.10. Pourquoi diroient les Nations, où est

Pourquoi diroient les Nations, où est leur Dieu? Eternel Dieu des Armées, écoute ma requête! Dieu de Jacob prête l'oreille! o Dieu notre bouclier! voi

& regarde la face de ton Oint!

Sera-ce donc de la mortalité que ce Prince fera choix? Mais peut-il s'offrir à l'imagination quelqu'objet aussi effroyable que celui-là? Qu'on se peigne tout un Peuple gémissant sous les coups d'une main invisible. Une foule de malheureux aussi-tôt accablés qu'atteints d'un mal sans remède & dont ils ignorent la fource: Des Villes entieres qui ne font peuplées que de morts & de mourans. Un effroi général qui glace tous les cœurs, qui rompt tout commerce, qui écarte tout fécours. Des hommes qui meurent, pour ainsi dire, à tout moment, par l'apprehension continuelle de cette mort qui vole autour d'eux. Des hommes dont l'ame est partagée entre la douleur d'avoir vû expirer à leurs yeux ce qu'ils avoient de plus cher, & l'attente prochaine d'un fort fem-

semblable. David choisira-t-il par préférence un fleau, qui dans l'espace de trois jours désolera plus son Royaume, que la guerre n'eût fait en trois mois, ni la famine en trois ans? A quoi se resoudre? Il faut cependant qu'il opte, c'est à lui de prononcer; la vengeance célefte, n'attend que son signal pour agir, & tel est le sort de l'infortuné Monarque, que dans cette alternative de maux extrêmes. ses tristes Sujets auront lieu de le regarder comme la cause immédiate de celui dont ils se verront actuellement atteints. Jugez, Mes Frères, dans quel trouble, dans quelle confusion d'idées un tel message dut jetter l'ame de ce bon Roi, & combien il avoit raison de dire au Prophète; je suis dans une très-grande angoiffe.

Cependant l'ordre presse, & David se détermine Que je tombe, je te prie, entre les mains de l'Eternel, parce que ses compassions sont en très-grand nombre: mais que je ne tombe point entre les mains des hommes. Cette réponse, qui n'a rien de trop obscur, se trouve d'ailleurs éclaircie par l'événement. On voit bien que des trois sleaux, c'est au dernier qu'il s'arrête. Il reste pourtant quelque ombre de doute. Car s'il est

ma-

manifeste d'un côté, qu'en demandant de ne point tomber entre les mains des hommes il rejette le fleau de la guerre, cette autre expression, que je tombe entre les mains de l'Eternel, ne marque pas précisément si c'est la famine ou la mortalité qu'il accepte; vû que la nature de ces deux maux est telle, que ne dépendant nullement de la volonté des hommes, mais de l'efficace des caufes phyfiques, on pouvoit également, selon l'idée des Hébreux, les rapporter à Dieu l'une & l'autre, comme à leur Auteur immédiat. Une preuve pourtant que c'est de la mortalité qu'il s'agit, c'est que l'expression qu'il emploie est visiblement relative à la manière dont le Prophète venoit de caractériser ce fleau, en l'appellant l'épée de l'Eternel, un dégât fait par l'Ange de l'Eternel. Ce stile est conforme à l'idée des anciens Juifs & de toute l'Antiquité, (1) qui regardoit la mortalité ou la peste, comme une plaie infligée directement de la main de Dieu. D'ailleurs David n'étoit pas maître d'éluder l'ordre exprès

⁽¹⁾ C'est l'Ange de l'Eternel qui fait mourir les prémiers-nés d'Egypte. C'est l'Ange destructeur qui extermine l'Armée de Sannacherib. Voyez Homere Iliad. A y. 10. & y. 42. il appelle la peste les fléches a Apollon. Voyez le Schol. ib.

Sur le choix propose à David. 323

près qui lui prescrivoit un choix, & il paroit par le texte même de l'Auteur sa-cré, que ce fut en conséquence de la réponse de ce Prince, que Dieu frappa les douze Tribus d'une maladie contagieuse, qui sit perir soixante & dix mille personnes.

Josephe Historien plus élégant que sidèle & qui dans les réflexions dont il a femé son histoire, fait d'ordinaire plus briller de subtilité d'esprit, qu'il ne marque de solidité de jugement, Josephe, dis-je, imagine ici pour justifier le choix de David, des raisons assez frivoles, ,, David 3, considéra, dit-il, (1) que s'il choisissoit , la famine, il paroitroit avoir préféré fa s; propre conservation à celle de ses Su-, jets, puis qu'il ne manqueroit pas de , pain quoiqu'ils en manquassent. Que , s'il choisissoit la guerre, il ne courroit pas non plus grande fortune, aïant des places très-fortes & un grand nombre de Troupes qui veilloient à sa su-, reté. Mais que s'il choisissoit la peste, , il témoigneroit qu'il n'auroit pas consideré son interêt particulier, parce que , cette maladie est également redoutable , aux

⁽¹⁾ Hist. des Juiss. Liv. VII. chap, X. n. 303. de la version de d'Andilly.

" aux Rois, & aux moindres d'entre le " Peuple". Mais si ce Prince ne craignoit point la famine pour lui-même, étoit-il sûr que la guerre l'épargneroit? De plus, ces deux sleaux ne lui laissoient-ils pas plus de moyens de soulager ses Peuples & de les défendre, que ne lui en laissoit la peste? Pourquoi lui prêter de saux motifs d'une prétendue générosité, lorsque lui-même allegue le véritable; Que je tombe entre les mains de l'Eternel, parce que ses compassions sont en très-grand nombre.

Mais, me direz-vous, David raisonnet-il juste? Qu'on soit exposé à la guerre,
à la peste, ou à quelque autre calamité
que ce puisse être, en est-on moins entre
les mains de Dieu? Les divers agens de
cet Univers, hommes, Anges, Elemens,
ne sont-ils pas également les ministres ou
de sa Misericorde ou de sa Justice? Un
de nos plus célèbres (1) Théologiens
a été si frappé de cette difficulté, qu'il
n'a crû pouvoir s'en tirer qu'en disant;
,, qu'il ne saut point chercher dans la
,, réponse de David la justesse du raison, nement. Que c'est le mouvement d'un
cœur

⁽¹⁾ Saurin Discours Histor. & Crit. Disc. V. du Tom. V. pag. 159.

, cœur troublé, mais qui tout troublé , qu'il est, marque encore quels étoient ses sentimens les plus ordinaires lorsqu'il étoit à lui-même: tel que ceux, dit-il, qu'un bouleversement d'esprit jette tout à coup du sens rassis dans le délire, parlent confusément dans leur accès même, des choses qui étoient auparavant les plus présentes à leur pen-, sée: David accablé sous le poids de sa , douleur, confondu par le choix qu'on lui propose, voit pourtant à travers les nuages qui l'environnent, l'objet qui 3, lui a été le plus présent; ce sont les mi-" féricordes Divines". Je ne nierai pas, Mes Frères, que l'état violent où ce pauvre Prince se trouvoit alors, n'ait pû jetter quelque trouble dans ses pensées; mais il me semble qu'il s'offre une voie assez naturelle de justifier la sagesse & la pieté de David en cette occasion.

Il y a une différence extrême, entre les maux qui nous viennent directement de la main de Dieu, & ceux que nous font les hommes. Ah qu'un cœur pieux la fait bien faire cette différence! & qu'un esprit raisonnable doit bien la sentir! Quand les hommes sont les auteurs immédiats de nos maux; quoiqu'il demeure toujours vrai que c'est Dieu, qui leur X 3 prête

prête ce pouvoir de nous nuire, que c'est Dieu qui lâche la bride à leur malice, dont il ne tiendra qu'à lui, dès qu'il le trouvera bon d'arrêter l'effet; cependant dans ce qu'ils nous font souffrir, c'est eux proprement que nous voyons; c'est leur méchanceté, c'est leur injustice, c'est leur haine qui nous frappe. Et cette vûe combien n'aigrit-elle pas nos peines! elle nous trouble, elle nous irrite, tout notre cœur se souleve contre la cruelle persécution que nous éprouvons de leur part. Ce n'est qu'avec beaucoup d'effort que nous élévons les yeux jusqu'au suprême Arbitre de toutes choses, pour reconnoitre sa souveraine Justice dans ces mêmes fouffrances qu'il permet que nos semblables nous fassent injustement endurer. D'ailleurs la malignité du principe qui les cause, semble ne laisser espérer ni bornes, ni adoucissement à nos maux; parce que cette passion, cette haine qui les produit, n'a ni règle, ni mesure. Alors notre cœur ulceré sent le mal présent avec une vive amertume, sans envisager de ressource dans l'avenir. Tant les causes visibles s'emparent avec force de nos sens & de notre esprit, pour nous voiler plus ou moins les invisibles! Il en va d'une toute autre manière, lorsque les coups qui qui nous frappent, partent directement du Ciel. Alors l'Ame fidèle ne voit que Dieu. Elle adore avec soumission la main paternelle qui le châtie. Au travers de sa juste colére, elle y démêle son infinie bonté. Elle ne doute pas que ses compassions qui sont en grand nombre, ne tempérent, n'adoucissent, n'arrêtent enfin le châtiment. Dans la calamité, le premier mouvement d'un enfant de Dieu, c'est de se jetter entre les bras du Péré Céleste. Que ce Pére soit irrité, qu'il s'arme de foudres, qu'il soit prêt à frapper sur cet enfant les plus rudes coups; n'importe. Celui-ci plein d'amour pour fon Dieu s'abandonne à lui avec confiance. Il fait quelle est l'équité, sur-tout il fait quel est le but de ses châtimens. Il connoit ce Dieu misericordieux, pitoyable, abondant en grace, qui se repent d'avoir affligé, & qu'un humble pénitence trouve toujours accessible. heureux encore dans ses plus vives angoisses, que rien ne s'interpose entre Dieu & lui, & qu'aucun autre objet, ne lui en intercepte la vûe. Oui, le véritable enfant de Dieu saura bien toujours se frayer l'accès à son throne; il trouvera bien le fecret d'émouvoir ses paternelles entrailles; il faura bien dans le fein des misério cordes X 4

328 SERMON VIII.

10.

lob

cordes Divines s'ouvrir un asyle contre tous les traits de la justice irritée. C'est. 1 Sam. l'Eternel; qu'il fasse ce qu'il lui semblera bon. Je me suis tû, je n'ai point ouvert la bouche, parce que c'est Toi qui l'as fait. XXXIX. Quand tu me tuerois, je ne laisserois XIII. 15. pas d'espérer en toi. O que je tombe, je te prie, entre les mains de l'Eternel parce que ses compassions sont en trèsgrand-nombre, mais que je ne tombe point entre les mains des hommes. Tels furent les sentimens de David, & sa confiance ne fut point trompée; puisque nous lisons que dès le soir du même jour, Dieu fléchi par son humble priére, & appaisé par son sacrifice, ordonna à l'Ange exterminateur d'arrêter son bras. Finissons ici, Mes Frères, pour appliquer toutes ces choses à notre usage.

APPLICATION.

Apprenons d'abord de cette mémorable histoire, combien le péché doit nous faire horreur. Rarement, à le regarder en lui-même, nous paroit-il ce qu'il est. La malheureuse pente qui nous pousse à le commettre, dérobe à nos yeux en grande partie ses difformités, & ses noirceurs. L'habitude nous familiarise avec lui. l'amour

mour propre nous le déguise, la passion lui prête des couleurs favorables. Un pécheur, malgré la Loi de Dieu qui le condamne, malgré sa conscience qui l'accuse, se flatte en lui-même quand son ini-Pseau. quité se présente pour être haie. Il trou-XXXVI.3. ve toujours mille excuses pour couvrir, pour pallier ses fautes, & pour se persuader que ce qu'il a fait n'est point un mal, ou n'est pas du moins un si grand mal. Ah, Mes Frères, cette dangereuse illusion se dissipera bientôt, si au lieu de nous en fier à nos vûes étroites & partiales, nous nous en rapportons à celles de cet Etre suprême qui est le juste estimateur des choses. Jugeons de l'énormité du péché par les fuites du péché, jugeons-en par les malheurs qu'il attire, par les châtimens dont Dieu le punit. De quoi Da-vid est-il coupable? Du premier coup on a peine à démêler son crime. Ce Prince ne fait qu'user des privilèges des Souverains; fa démarche même semble justifiée par le besoin de l'Etat. S'il étendit un peu trop loin l'exercice de ses droits; si dans le dénombrement projetté il passa les bornes que la Loi Divine avoit marquées; après tout dans ce Monarque si pieux d'ailleurs, dans cet homme selon le cœur de Dieu, étoit-ce là un crime pour

pour lequel tant de Vertus, tant de témoignages précédens de son zèle pour cette même Loi, qu'il n'enfreint ici que sur un article peu capital, ne pussent obtenir grace. Voilà comme nous ferions enclins à raisonner sur l'action de David. Mais voyez, Mes Frères, voyez ce que Dieu lui-même en pense. A peine le dénombrement fatal est-il commencé, que la colére du Ciel s'embrafe. Les trois plus redoutables fléaux dont elle puisse afliger les hommes, se tiennent tous prêts pour vanger l'infraction des ordres divins. L'humiliation du coupable ne fauroit l'en garantir: & Dieu ne souffrant aucun intervalle entre la faute & le châtiment, lui laisse pour toute grace le choix de trois maux de telle nature, qu'il n'en est aucun qui ne doive percer son cœur des plus cruelles atteintes. Comprenez parlà, Mes Frères, combien c'est une chose amère de se rebeller contre Dieu: jugez par-là, combien aux yeux de cet Etre fouverainement-bienfaifant qui n'afflige pas volontiers les enfans des hommes, combien à ses yeux le péché doit être horrible; & concluez-en qu'il faut le fuir comme le plus grand des maux, & que de tous nos ennemis c'est celui qui mérite le plus notre haine. Mais

Mais si cette Histoire nous apprend à concevoir une juste horreur du péché, elle nous montre aussi quelles sont les ressources de la pénitence. Le repentir du coupable, vous l'avez vû dans l'exem-ple de mon Texte, ne garantit pas toujours du châtiment dû au crime. David n'eut point lieu de dire dans cette rencontre, comme il l'avoit fait dans une autre semblable: j'ai fait confession de Pseau mes transgressions à l'Eternel & tu as 5. ôté la peine de mon péché. Au contraire il put s'appliquer ce langage d'un Prophète, nous avons forfait, nous avons Lament été rebelles, tu n'as point pardonné. III. 42. Souvent, quoiqu'un pécheur revienne à lui-même, s'humilie & demande grace, Dieu ne laisse pas de le châtier, afin d'affermir sa repentance, & d'en assurer les fruits. La maladie invetérée de son cœur a besoin d'une certaine suite de remèdes amers, pour être radicalement guérie. Ce seroit en demander trop, de vouloir qu'aux premiers fignes d'un retour, que l'approche des jugemens de Dieu rend toujours très-équivoque, Dieu retînt le bras qu'il vient d'étendre pour nous châtier, & changeât tout à coup ses fleaux en bénédictions. Mais alors même la repentance a toujours d'inestimables privilèges.

C'est ce qu'avoit parfaitement compris notre illustre pénitent, lors qu'il s'écrioit; que je tombe, je te prie, entre les mains de l'Eternel! parce que ses compassions sont en très-grand nombre, mais que je ne tombe point entre les mains des hommes! En effet, Mes Frères, lors qu'un pécheur navré de ses fautes, s'humilie fous la puissante main de Dieu, rien n'empêche qu'il ne s'abandonne avec confiance à cette main qui le soutient, dans le tems même qu'elle le frappe; parce

perd jamais de vûe les compassions Divines. 1. Elles se montrent à lui ces compasfions, dans la nature des châtimens même. S'il a commis quelqu'iniquité, Dieu se montrant à lui comme à son enfant, se contente de le châtier avec une verge XII. 5. d'homme & d'une plaie des enfans des VII. 14. hommes. Les châtimens qu'il lui choisit

Hebr.

qu'au travers de toutes ses rigueurs, il ne

sont proportionnés à sa foiblesse. font des épreuves dispensées avec mesure, toujours temperées par certains adoucissemens, toujours mêlées de certaines confolations, toujours accompagnées de certaines ressources; d'un caractère en un mot à produire des fruits paisibles de justice dans ceux qui sont exercés par elles.

XII. II. 2. Elles se montrent ces compassions

Divis

Divines dans le terme assigné aux châtimens. Dieu ne permet pas que la verge de méchanceté repose trop longtems sur le lot des justes. S'il se sert du ministère des méchans pour nous punir, ce n'est pseu. pourtant pas entre leurs mains qu'il nous CXXV. laisse, ce n'est point à leur sureur qu'il 3 nous abandonne. Mais sa main qui conduit la leur & qui tient leur malice en bride, sait ensin, quand il le faut, en arrêter le cours pour opérer notre délivrance.

Appliquons toutes ces refléxions, Chrétiens, aux conjonctures présentes. Parmi les divers fléaux que Dieu, depuis trop long-tems provoqué par nos crimes, pourroit en sa juste colère répandre sur ces Provinces, il ne leur a point donné de choix: il n'a point dit à nos Souverains; voyez de quelle plaie vous aimez mieux que je frappe cette République. Mais, Mes Frères, on peut dire, que celles qui furent proposées à David nous menacent toutes trois. Les Chefs de l'Etat font devenus l'organe du Trèshaut pour les indiquer à leur Peuple; & c'est, pour ainsi dire, leur proclamation folemnelle qui nous a marqué le Texte que nous devions traiter aujourd'hui. Nous avons la guerre à nos portes; la difette sette n'est pas éloignée; la mortalité vient déja de se promener en diverses contrées de l'Europe. Déjà celle des animaux qui fait actuellement de si terribles ravages dans notre sein, nous présente une image de celle des hommes; & plaise au Ciel, Grand Dieu, Protecteur de ces Provinces, détourne ce funeste augure! plaise au Ciel, qu'elle n'en soit pas le présage & l'avant-coureur! Non, Dieu ne nous ordonne point d'opter entre ces terribles châtimens, il peut nous les envoyer tous à la fois, hélas! nous ne les avons que trop mérités. Cependant sa miséricorde les suspend jusqu'à cette heure. Plus heureux que le Peuple d'Ifraël, nous n'en fommes encore que menacés; & une promte conversion, une sincère repentance peut encore les détourner de dessus nos têtes. Qu'elle nous est nécesfaire cette repentance! & que nos fautes nous en donnent un ample sujet! Je ne parlerai pas de la Nation en général: songeons à nous-mêmes. C'est-là le soin qui nous regarde : Je parle à ce Troupeau; c'est à cet Auditoire que mes exhortations s'adressent; c'est à vous de reformer vos voies, mes chers Auditeurs; puisque, s'il est certain d'un côté que vos vices aggravent le poids de ceux de la

la Nation; de l'autre, il ne l'est pas moins, que votre profonde humiliation devant Dieu, que vos priéres ferventes, que l'amendement de vos mœurs seront capables d'ajouter un nouveau degré d'efficace aux faints efforts que les débonnai-Sophi res du Pays font pour émouvoir en sa II. 3faveur les compassions de Dieu, & pour éloigner de nous les triftes effets de sa vangeance. Convertissez - vous donc, Ezech. Maison d'Israël! jettez loin de vous les XVIII. forfaits, par lesquels vous avez forfait, & votre iniquité ne vous sera point en ruine. Reformez vos mœurs, Troupeau Réformé! Troupeau d'autant plus coupable, qu'aux plus pures lumiéres du Chrisrianisme vous affociez les désordres de ceux qui ne connoissent point Dieu; & qu'au mépris de la grace salutaire qui nous enseigne à vivre sobrement, justement, & religieusement, on voit tant de licence & de profanation dans vos difcours : tant de froideur, d'indécence, d'indévotion dans votre culte: tant d'excès, de mondanité, de déréglement dans vos plaisirs; que dans vos procedés envers le prochain, on découvre tant de malignité, tant d'obliquité, tant de dureté, & souvent une injustice si criante. Ah! Mes Frères, reformons-nous, amenmendons-nous. Devenus à la fois des Chrétiens fervens & des Patriotes zélés à par un double amour pour l'Eglise & pour la Patrie, travaillons au falut de l'Etat, & au notre propre, en redoublant nos efforts pour désarmer le Ciel irrité. Helas! que deviendroit-il cet Etat! que deviendrions - nous nous - mêmes, si aux plaies qui l'affligent déja, Dieu en ajoutoit de nouvelles. Que deviendrions-nous, si les trois fleaux présentés à David, & qui trop souvent se suivent & s'attirent l'un l'autre, venoient nous accabler, ou tous ensemble, ou même séparément? Où en serions-nous, bon Dieu! si la mortalité achevant de consumer nos bestiaux. rendant nos Campagnes défertes, remplissant nos Villes d'un Peuple de misérables indigens, nous enlevoit à nousmêmes le soutien de notre vie? que seroit-ce, si le poids d'une guerre déclarée achevant d'épuiser cette République, & de lui enlever ses barriéres, un trop redoutable ennemi venoit inonder le sein de nos Provinces, ravager nos contrées, faccager nos Villes; & attaquer dans fon centre la Liberté & la Religion. Je m'arrête. O Dieu! ne nous laisse point tomber entre les mains des hommes! tiensnous toujours entre tes paternelles mains!

Sur le choix proposé à David. 337

si tu nous châties, que ce soit par mesu-Jérémi re, & non point en ta colere, de peur X. 24. que nous ne soyons réduits à néant. Sois propice à nos larmes, que notre jeune, que notre pénitence te fléchisse, & flairant une odeur d'appaisement sur nos sacrifices, commande à l'Ange exterminateur de remettre l'Epée dans son fourreau. Et vous, Mes chers Frères, venez, retournons à l'Eternel, car c'est lui qui a Osee VI. déchiré, mais il nous médicinera; il1,2 a frappé, mais il nous bandera nos plaies. Il nous aura remis en vie dans deux jours, au troisième jour il nous aura rétablis, & nous vivrons en sa présence. Ainsi soit-il! Ainsi soit-il!

